

ANNEXE – Dossier de présentation

Volet « Structuration de filières bois bocage »

PAYS DE LA LOIRE BOCAGE

Version juin 2025

Les projets éligibles sont des projets qui visent à favoriser le développement de démarches collectives novatrices et anticipatives, contribuant à structurer des filières durables de valorisation du bois bocager.

Les projets doivent mettre en œuvre la structuration d'une ou plusieurs filières de bois bocager (bois d'œuvre, bois paillage, bois énergie, etc.), s'insérant dans une démarche territoriale et collective pour valoriser durablement les éléments du bocage (haies, arbres, bosquets, ripisylves, etc.). Ils devront principalement cibler des actions au-delà des études de préfiguration (sensibilisation, mobilisation et favorisation d'émergence de collectifs d'acteurs, accompagnement, ...) notamment celles développées dans le cadre de l'AMI LIFE Biodiv'France « Boca'Lab – Territoires d'expérimentation ».

Les projets doivent relever d'une démarche collective impliquant au moins deux porteurs. Les porteurs de projets localisés dans un territoire Boca'Lab* seront privilégiés et invités à se rapprocher de la collectivité référente Boca'Lab* du territoire.

* Liste des territoires lauréats Boca'Lab (en cours d'indentification)

Pour prendre connaissance des modalités générales du dispositif, vous pouvez consulter le règlement disponible sur [la page internet du dispositif](#). Nous vous recommandons de consulter dans un 1^{er} temps la [notice simplifiée](#) du dispositif global Pays de la Loire Bocage qui reprend les critères principaux.

Les dossiers seront étudiés au cas par cas. Avant tout dépôt de dossier, une prise de contact avec les services de la Région est indispensable.

Cette annexe est à déposer complétée sur la plateforme numérique [Démarches simplifiées](#).

TITRE DU PROJET	Structuration de filière(s) [<i>nom de la/des filière(s)</i>]
------------------------	---

PRÉSENTATION DU PROJET	
Historique ou genèse du projet	- Historique des actions en faveur du bocage - Si existant : lien avec les Appels à Projets (AAP) et les dispositifs d'accompagnement à la gestion durable des haies proposés par ailleurs
Cadre du projet présenté (optionnel)	Documents cadres (type PLUi, charte, plans d'actions, etc.)
Territoire d'intervention	- Échelle EPCI privilégiée (le cas échéant préciser quel(s) EPCI(s) sont concerné(s)) - Cartographie du projet
État des lieux / diagnostic	Maillage bocage du territoire
Objectifs	Enjeux du territoire, stratégie du projet et programme d'actions

MÉTHODOLOGIE DU PROJET	
Technique	Faisabilité entre objectifs poursuivis et actions déployées (et proposer des indicateurs de suivi)
Financière	Description des moyens alloués et la répartition des contributions (voir annexe financière)
Organisationnelle	- Planning prévisionnel détaillé - Réunions de COPILS et/ou COTECH - Indicateurs suivis - Évaluation post-projet <i>La Région devra être associée à la principale instance de suivi.</i>

GOVERNANCE	
Description et ancrage dans l'écosystème local	- Présentation du porteur de projet et des structures partenaires et leurs différents rôles : - Rôle dans l'écosystème bocager local (compétences, actions de restauration/préservation/valorisation, documents de cadrage, outils de gestion, etc.) <i>(Si le porteur n'est pas une collectivité, préciser son lien avec la collectivité du territoire)</i>
Qualité de la gouvernance	- Présentation du rôle fédérateur du porteur de projet dans la gouvernance - Si existant : expériences dans la gestion de projets collectifs

CRITÈRES SPÉCIFIQUES AU PROJET	
Critère novateur et anticipatif	- Proposer une/des action(s) qui n'ont pas encore été mises en œuvre ou qui représente une amélioration significative par rapport à une situation existante

	- Apporter de la valeur ajoutée : offrir des avantages substantiels ou résoudre des problématiques de manière plus efficace que les solutions actuelles <i>Les projets ayant uniquement une visée de développement commercial ne seront pas retenus.</i>
INDICATEURS (liste à titre d'exemple et non exhaustive (à adapter selon chaque projet))	
Démarrage du projet	☐ Linéaires de haies (km) sur le(s) territoire(s) concerné(s) Si existant : ☐ Outils de gestion durable mis en œuvre (nb plans de gestion ou de diagnostics) ☐ Linéaires de haies gérés durablement (km) ☐ Linéaires labellisés Label Haie (km et/ou nb d'exploitants) ☐ Nb de certifications où autre démarche contribuant à cet objectif ☐ Nb de chaufferies bois plaquettes existantes et en projet ☐ Linéaire en ripisylves (km / <i>si projet sur la thématique</i>) ☐ Stock de bois bocager prévisionnel ☐ Autres indicateurs <i>Un suivi de ces indicateurs sera à joindre à mi-parcours et au solde du projet.</i>

La Région se réserve le droit de demander des pièces complémentaires pour instruire le projet.

**Pour toute question ou information complémentaire, merci de
contacter pdl.bocage@paysdelaloire.fr**

Merci d'indiquer « AAP FILIERES » dans l'objet de votre mail.